

Plus de détails sur le calendrier et la procédure ...

Le 30 janvier 2015 au plus tard

Les parents reçoivent le formulaire unique d'inscription (FUI) de la part de l'école primaire où leur enfant est scolarisé.

Le 23 février 2015

Début de la première période d'inscription durant laquelle les parents ou la personne exerçant l'autorité parentale font enregistrer le formulaire d'inscription dans l'établissement correspondant à leur première préférence. Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement. Il est donc indispensable de se munir du formulaire à usage unique reçu dans son école primaire d'origine et du formulaire relatif au choix d'une autre école, dans l'éventualité où l'école serait complète.

Il est possible et souhaitable de télécharger les documents du secondaire nécessaires au dossier d'inscription (lien) : la fiche d'inscription, le formulaire de choix de langue, la fiche relative à la composition de famille et au parcours scolaire et la fiche médicale (ces documents peuvent être complétés avant le rendez-vous).

En outre, les documents officiels identitaires de notre établissement sont consultables également (lien) : le projet éducatif, le projet d'établissement, le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études.

Le 7 mars 2015

Journée portes ouvertes de 10h à 17h.

Le 13 mars 2015

Fin de la première période d'inscription.

Entre le 14 mars et le 3 mai 2015

Suspension des inscriptions selon la procédure prévue par le ministère ; aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée durant cette période.

Le 4 mai 2015

Reprise des inscriptions : les demandes introduites à partir du 4 mai seront classées dans l'ordre chronologique de leur introduction, à la suite des demandes introduites entre le 23 février et le 13 mars.

Les inscriptions dans les autres années d'étude peuvent être enregistrées à n'importe quel moment, mais uniquement sur rendez-vous.

Merci pour votre confiance.

Le directeur, PY Helmus